

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019**

**DELIBERATION N°2019.00171**

**CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS PAR L'ASSOCIATION LA BULLE VERTE POUR LES COMMUNES DE SAINT-GALMIER ET CHAMBOEUF**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 10 mai 2019

Nombre de membres en exercice : 68

Nombre de présents : 58

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 58

**Membres titulaires présents :**

Mme Nicole AUBOURDY, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Christophe FAVERJON, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Andonella FLECHET, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Jean-Claude SCHALK, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, M. Luc FRANCOIS, M. Yves MORAND, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND

**Secrétaire de Séance :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION

RECÙ EN PREFECTURE

Le 27 mai 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190516-D20190017110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190527

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 16 MAI 2019**

### **CONVENTION DE FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT COLLECTIFS PAR L'ASSOCIATION LA BULLE VERTE POUR LES COMMUNES DE SAINT-GALMIER ET CHAMBOEUF**

L'association La Bulle Verte a été créée en 2010, afin de protéger le gisement hydrominéral de Badoit. C'est un partenariat public-privé qui regroupe la SAEME, Source Badoit et les communes du territoire à protéger : Chamboeuf, Saint-Galmier et Saint-Médard-en-Forez. L'association La Bulle Verte a comme objectif de favoriser financièrement tous travaux de protection de l'aquifère de l'eau minérale. La réhabilitation des réseaux d'assainissement est un enjeu majeur pour la préservation de l'eau minérale naturelle Badoit.

Un diagnostic complet des réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales a été réalisé sur les communes de Saint-Galmier, Chamboeuf (et Saint-Médard-en-Forez) en 2017 et 2018.

Ce diagnostic a abouti à l'élaboration d'un programme pluriannuel d'investissement, validé par l'ensemble des partenaires le 13 février 2018 et qui s'élève à :

- pour Saint-Galmier : 6 M€ HT de travaux assainissement et 1,62 M€ TTC pour la gestion des eaux pluviales,
- pour Chamboeuf : 650 K€ HT de travaux assainissement et 662 K€ TTC pour la gestion des eaux pluviales.

Ce système d'assainissement est jugé prioritaire par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne jusqu'en 2021 et le taux d'aide sera, en conséquence, majoré de 30% à 50%.

La Bulle Verte complète les aides publiques (Département et Agence de l'Eau Loire Bretagne) jusqu'à 80%, seuls les travaux sur les réseaux d'eaux usées et sur les réseaux unitaires étant financés par l'association.

A la suite d'un travail de croisement des priorités de Saint-Etienne Métropole et des communes de Saint-Galmier et Chamboeuf avec celles de la Bulle Verte, une convention partenariale de financement entre Saint-Etienne Métropole et La Bulle Verte ainsi qu'un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux d'assainissement ont été établis pour les huit prochaines années (voir Annexe 1).

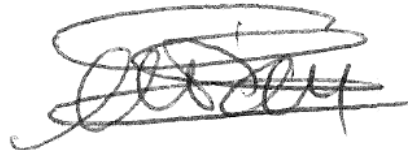
#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer la convention de financement des travaux d'assainissement collectif par l'association Bulle Verte pour les communes de Saint-Galmier et Chamboeuf.**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer toutes les pièces à intervenir,**

- les dépenses correspondantes seront imputées à la section investissement du budget annexe assainissement de l'exercice 2019 et suivants – chapitre 23 article 2315.
- les recettes correspondantes seront perçues à la section investissement du budget annexe assainissement de l'exercice 2019 et suivants – chapitre 13 article 1318.

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU